

Le 22 janvier 2024

Monsieur Éric Girard
Ministre des Finances
12, rue Saint-Louis, 1er étage
Québec (Québec)
G1R 5L3
ministre@finances.gouv.qc.ca

Objet : Consultations prébudgétaires 2024-2025

Monsieur le Ministre,

À l'approche du budget 2024, Cogeco est reconnaissante d'avoir l'occasion de participer au processus de consultation prébudgétaire. Nous sommes heureux de fournir des recommandations qui s'alignent sur l'intérêt du gouvernement du Québec à construire un paysage économique où les entreprises québécoises comme Cogeco peuvent prospérer et offrir des services accessibles et de haute qualité à la grandeur de la province.

Fondée à Trois-Rivières en 1957, Cogeco a son siège social à Montréal et emploie plus de 4 700 personnes en Amérique du Nord, dont plus de 1800 au Québec. Deuxième câblodistributeur en importance au Québec et en Ontario, Cogeco fournit une variété de services à ses clients résidentiels, commerciaux et institutionnels : connectivité Internet à haute vitesse et services de vidéo et de téléphonie via son réseau moderne de fibre optique et de câble. Sa filiale, Cogeco Média, possède et exploite vingt stations de radio au Québec, rejoignant ainsi plus de 5,3 millions d'auditeurs chaque semaine. Cogeco Nouvelles, la plus importante agence d'information radiophonique privée au Québec, emploie plus de 70 journalistes, reporters et chercheurs et joue un rôle de premier plan dans la diffusion d'information de qualité à travers l'ensemble du territoire québécois.

Par la nature même de sa mission, Cogeco est un témoin privilégié des transformations majeures qui s'opèrent au sein de notre société. Le monde change et les habitudes de consommation, de travail et de loisirs se transforment à un rythme effréné. L'industrie de la radio et de l'information parlée, crédible et accessible, n'y échappe pas. Alors que les technologies et la concurrence évoluent rapidement, l'industrie radiophonique fait face à davantage d'iniquités et d'incertitudes. Si rien n'est fait à court terme pour mettre en place une certaine forme d'équité, c'est tout un pan de cette industrie qui risque de s'effondrer, particulièrement dans les régions.

En ce sens, c'est avec un réel sentiment de devoir envers l'économie et la culture québécoise que Cogeco participe aux consultations prébudgétaires de 2024 par l'entremise de ce mémoire. Plus que jamais, Cogeco ressent le besoin de s'impliquer activement dans la sauvegarde des médias d'ici et dans le développement économique de nos régions et peut, par son implication soutenue sur le terrain, identifier des pistes de solution concrètes qui permettraient au ministre des Finances de contribuer à ces fins. Il faut accélérer les mesures qui permettront à la population québécoise d'accéder un Québec moderne et connecté, et de pouvoir y vivre pleinement la culture dont elle est fière.

Afin d'y arriver, Cogeco soumet au Gouvernement du Québec une série de cinq recommandations portant sur deux axes :

- Intervenir pour préserver la qualité de l'information radiophonique locale au Québec; et
- Consolider le leadership du Québec en matière de connectivité en appuyant les investissements continus nécessaires pour soutenir la vitalité économique du Québec.

Ces recommandations constituent des chantiers nécessaires à la fois pour que le Québec préserve la qualité de son information locale et la vitalité de sa démocratie, mais aussi pour qu'il permette aux contribuables québécois d'accélérer leur entrée dans l'économie intelligente de demain, connectée et à faible empreinte carbone.

Nous apprécions l'attention que vous portez à nos recommandations pré-budgétaires et nous serions heureux d'avoir la possibilité de vous fournir de plus amples explications relativement à ces recommandations lors d'une éventuelle rencontre.

Meilleures salutations,



Paul Beaudry
Vice-président, Affaires réglementaires et gouvernementales

cc: Julie Gingras, Sous-ministre, Ministère des Finances

RECOMMANDATIONS DE COGECO

Recommandation #1 – Rendre les stations de radio commerciales admissibles aux crédits d'impôts pour les salaires de journalistes et la transformation numérique auxquels a droit la presse écrite

Recommandation #2 – Bonifier le crédit d'impôt à l'innovation C3i afin de soutenir les investissements privés dans la transformation numérique

Recommandation #3 – Retirer la déductibilité des dépenses publicitaires dans les plateformes numériques et la remplacer par un crédit d'impôt aux annonceurs achetant de la publicité dans les médias québécois

Recommandation #4 – Assurer le développement rapide du programme ID-Québec

DES MESURES POUR PRÉSERVER LES NOUVELLES LOCALES ET AMÉLIORER LA CONNECTIVITÉ AU QUÉBEC

1 - Intervenir pour préserver la qualité de l'information radiophonique locale au Québec

Au Québec, comme ailleurs, la crise des médias est généralisée. Les géants du web siphonnent les revenus publicitaires et causent l'asphyxie des médias privés traditionnels qui en dépendent, fragilisant notre culture, restreignant la place de la langue française dans l'espace public, affaiblissant l'information de qualité essentielle à la démocratie. Cogeco Média n'échappe pas à cette tendance.

On pourrait croire que parce que la radio nous accompagne et nous informe depuis un siècle, elle résiste mieux. Mais il n'en est rien. La radio traverse la pire crise de sa longue histoire. En effet, la croissance sans borne des entreprises en ligne non réglementées, les politiques gouvernementales ciblant uniquement la presse écrite de même que l'imposante présence numérique subventionnée de Radio-Canada, ont mis à mal les radios commerciales. Du côté des stations de radio commerciales de langue française, les revenus publicitaires ont chuté de plus 20% entre 2018 et 2022, alors que le bénéfice avant intérêts et impôts (BAII) a fondu de près de 50% sur la même période. Si rien n'est fait à court terme pour mettre en place une certaine forme d'équité, pour soutenir les entreprises comme Cogeco, c'est tout un pan de notre industrie qui risque de s'effondrer, particulièrement dans les régions.

Nous avons besoin de soutien pour réinvestir, de crédits d'impôts ou de subventions pour nous permettre d'évoluer à armes égales avec les plateformes en ligne et les autres médias d'information. Nous demandons au gouvernement du Québec que les journalistes œuvrant pour un radiodiffuseur puissent être rémunérés de la même façon que ceux œuvrant pour la presse écrite. C'est l'oxygène qu'il nous faut pour investir dans la survie de la voix locale, le maintien de l'information régionale, la continuité du service à la communauté, bref dans ce qui fait le tissu de notre société démocratique dans toutes ses régions.

Recommandation #1 – Rendre les stations de radio commerciales admissibles aux crédits d'impôts pour les salaires de journalistes et pour la transformation numérique auxquels a droit la presse écrite

Alors que votre gouvernement considère étendre la période d'application des crédits d'impôt remboursable développés pour les médias écrits (nommément, le *Crédit d'impôt pour soutien à la presse d'information écrite (code 108)* et le *Crédit d'impôt pour transformation numérique d'une entreprise de la presse d'information écrite (code 105)*), il est primordial, par souci d'équité, d'étendre leur cadre d'application à l'ensemble de l'industrie des médias d'information québécois. En plus du crédit d'impôt remboursable sur la masse salariale des journalistes, qui devrait être technologiquement neutre en ne privilégiant pas un médium d'information plutôt qu'un autre, nous encourageons le gouvernement à étendre également l'application du crédit d'impôt remboursable aux frais de main-d'œuvre liés au développement d'applications et de plateformes numériques visant la distribution de contenu

d'information sous forme audio, vidéo et écrite. Encore une fois, une telle mesure permettrait d'assurer une meilleure équité fiscale entre les radiodiffuseurs et la presse écrite, ainsi qu'avec l'industrie du numérique qui, elle aussi, bénéficie de crédits d'impôt significatifs sur sa masse salariale.

Recommandation #2 – Bonifier le crédit d'impôt à l'innovation C3i afin de soutenir les investissements privés dans la transformation numérique

Le crédit d'impôt C3i, dans sa forme actuelle, ne représente pas un outil intéressant pour plusieurs entreprises québécoises désirant investir dans la transformation numérique en raison de son application trop restreinte. À notre avis, ce crédit d'impôt doit être bonifié afin de mieux soutenir les investissements privés dans la transformation numérique, notamment ceux effectués par les radiodiffuseurs.

Nous recommandons que la portée du crédit soit élargie afin que les entreprises de télécommunication et de radiodiffusion puissent en bénéficier. Spécifiquement, les investissements dans les équipements et les plateformes permettant de transformer du contenu radiophonique en contenu numérique pouvant être distribué sous diverses formes (ex.: baladodiffusion) devraient pouvoir bénéficier du crédit C3i. Considérant que ces activités respectent en tout point les grands critères du C3i, à savoir qu'elles produisent des biens (contenus) transformés qui sont destinés à la consommation par le public, elles devraient clairement être identifiées comme étant admissibles au crédit d'impôt.

Recommandation #3 – Retirer la déductibilité des dépenses publicitaires dans les plateformes numériques et la remplacer par un crédit d'impôt aux annonceurs achetant de la publicité dans les médias québécois

Aujourd'hui, une proportion croissante de l'argent de la publicité est dirigée vers les plateformes numériques étrangères non réglementées. Ces plateformes n'ont aucune obligation réglementaire (contributions, contenus, quotas), mais accaparent la vaste majorité des revenus publicitaires au Québec. De plus, les sommes investies en publicité sur ces plateformes sont complètement déductibles d'impôt, car elles ne sont pas visées par les articles 159 à 159.9 de la *Loi sur de les impôts*, qui s'appliquent uniquement aux dépenses publicitaires effectuées auprès de médias traditionnels étrangers (télévision, stations de radio et journaux). Une modernisation de ces dispositions, de manière à exclure les dépenses publicitaires effectuées des plateformes étrangères de toute déduction fiscale, s'impose urgemment.

Mettre fin à la déductibilité des dépenses publicitaires effectuées auprès de plateformes en ligne étrangères n'est cependant qu'une partie de la solution. Nous encourageons également le gouvernement à instaurer un crédit d'impôt de 20 % pour les annonceurs effectuant des dépenses publicitaires auprès de médias québécois. Ceci aurait pour effet de redynamiser le marché publicitaire

au Québec, de valoriser une industrie médiatique en crise, et de favoriser le maintien d'une démocratie saine en contribuant à la pérennité d'une multitude de médias locaux à travers la province.

2- Consolider le leadership du Québec en termes de connectivité en supportant les investissements continus nécessaires pour soutenir la vitalité économique du Québec.

La crise de la COVID que nous avons traversée récemment et la montée en force du télétravail qui s'en est suivie ont clairement mis en évidence l'importance de l'internet haute vitesse, et la nécessité d'assurer une connectivité de pointe au Québécois résidant aux quatre coins du Québec. Une bonne partie de ce travail a été accompli avec l'Opération haute-vitesse, à laquelle nous avons fièrement participé. Cependant, il reste encore du travail à faire pour améliorer la connectivité au Québec, notamment en matière de connectivité sans-fil.

Le Québec doit continuer de veiller à ce que nos entreprises et nos entrepreneurs puissent saisir les occasions de l'ère numérique par un soutien accru en transformation numérique et en innovation. Les mesures doivent se multiplier afin de favoriser la participation active de tous en cette transition économique.

Recommandation #4 – Assurer le développement rapide du programme ID-Québec

Les technologies évoluent à un rythme effréné et il est primordial d'assurer que les réseaux puissent suivre d'un point de vue de leur fiabilité et des vitesses de connexion. Cogeco reste déterminée à participer à l'atteinte des objectifs provinciaux en ce qui a trait à la connectivité. L'annonce faite par le gouvernement d'établir un fonds dédié aux infrastructures et aux données, ID-Québec, qui vise notamment à appuyer le développement de la technologie 5G dès 2030 et à étendre la fibre optique partout au Québec, est ambitieuse et pourrait faire du Québec un réel leader de l'économie numérique.

Cogeco est vivement intéressée par une participation dans ce projet structurant, qui ne pourra se réaliser qu'avec la collaboration de différents intervenants, comme ce fut le cas pour le projet Éclair. Nous sommes persuadés que nos plans d'investissements en région et nos démarches visant à préparer notre entrée dans le marché des services de téléphonie mobile font de nous un allié indispensable du gouvernement du Québec dans ce projet. Il est primordial que le prochain budget établisse un plan d'action tangible et alloue les sommes nécessaires au succès de cette opération si cruciale pour l'économie québécoise.

Cogeco est également d'avis qu'un tel projet, pour être empreint de succès, ne doit pas uniquement favoriser les plus gros joueurs de l'industrie des télécommunications, et permettre aux joueurs régionaux et aux nouveaux entrants de participer aux divers projets d'infrastructure qui pourraient être financés par le gouvernement. Également, toute infrastructure de connectivité financée par le gouvernement du Québec devrait être assujettie à des règles d'accès ouvert, de manière à ne pas

uniquement privilégier les intérêts d'une seule entreprise au détriment d'autres joueurs et des consommateurs.

*****Fin du document*****